



No de résolution  
ou annotation

**Séance  
ordinaire  
8 novembre 2016**

**16-11-183**

## **Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe**

### **Séance ordinaire du 8 novembre 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 8 novembre 2016 à 20 h 01 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Madame le maire Aline Guillotte;

Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Le directeur général fait la lecture de la prière.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueuillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 27 septembre 2016
4. Approbation des comptes payés et à payer
5. Dépôt des états comparatifs (2<sup>e</sup> semestre) des revenus et dépenses de l'exercice courant, selon l'article 176.4 du code municipal
6. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité de Sainte-Marthe
7. Avis de motion – Règlement relatif aux matières résiduelles
8. Avis de motion – Règlement décrétant les taxes, les tarifs et les compensations 2017
9. FQM – renouvellement de l'adhésion
10. Suivi à l'appel de propositions pour la vente de la génératrice mobile sur prise de force d'un tracteur
11. Renouvellement de l'adhésion de Logiciels Première Ligne
12. Achat de radios portatives de télécommunication pour le Service incendie
13. Achat de boyaux pour le Service incendie
14. Déneigement des routes de la municipalité – hiver 2016-2017
15. Demande de révision de la limite de vitesse dans la zone scolaire
16. Demande de révision de la limite de vitesse sur un tronçon d'une route de la municipalité : montée Saint-Henri
17. Demande de révision de la limite de vitesse sur un tronçon d'une route de la municipalité : montée Sainte-Marie
18. Appel d'offres sur invitations pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques pour l'année 2017
19. Relevé de soumissions pour la réfection des salles de toilettes du Centre social et sportif
20. Correspondance
21. Période de questions
22. Levée ou ajournement de la séance ordinaire



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 27 SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

**16-11-184**

**QUE** le procès-verbal de la séance d'ajournement du 27 septembre 2016 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

**16-11-185**

**D'ACCEPTER** les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2016-11-08 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 41 317,69 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires de Desjardins de 90 987,35 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 21 187,33 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 5 483,13 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 159 363,55 \$.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS (2E SEMESTRE) DES REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE COURANT, SELON L'ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL**

Le directeur général fait le dépôt de ce document auprès des élus de ce conseil, tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

### **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE**

En conformité avec l'article 955 du code municipal, madame le maire Aline Guillotte présente son rapport sur la situation financière de la municipalité.

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Monsieur le conseiller Claude Gravel donne avis de motion que le règlement numéro 190 relatif à la collecte des matières résiduelles sera présenté lors d'une séance subséquente de ce conseil pour adoption.

*Les numéros des  
résolutions  
16-11-186 et  
16-11-187 n'exis-  
tent pas. Ils  
avaient initiale-  
ment été attri-  
bués aux avis  
de motion qui  
n'en nécessitent  
pas.*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAXES, LES TARIFS ET LES COMPENSATIONS 2017**

Monsieur le conseiller François Pleau donne avis de motion que le règlement numéro 191 décrétant les taxes, les tarifs et les compensations 2017 sera présenté lors d'une séance subséquente de ce conseil pour adoption.

### **FQM – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

**16-11-188**

**DE RENOUELLER** l'adhésion annuelle de la municipalité de Sainte-Marthe à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et d'en acquitter les frais.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **SUIVI À L'APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA VENTE DE LA GÉNÉRATRICE MOBILE SUR PRISE DE FORCE D'UN TRACTEUR**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel public de propositions afin de mettre en vente la génératrice mobile sur prise de force d'un tracteur qu'elle possède;

**ATTENDU QUE** deux propositions ont été soumises dans le délai prévu;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

**16-11-189**

**D'ACCEPTER** la proposition la plus élevée de la part de monsieur Sylvain Lalonde au montant de 350 \$;

**DE PROCÉDER** à la vente.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LOGICIELS PREMIÈRE LIGNE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

**16-11-190**

**DE RENOUELLER** l'adhésion annuelle de Logiciels Première Ligne (filiale de PG Solutions) pour la gestion du Service incendie et ce, au coût de 1 655 \$, taxes en sus.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ACHAT DE RADIOS PORTATIVES DE TÉLÉCOMMUNICATION POUR LE SERVICE INCENDIE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**ATTENDU QUE** le type de fréquence pour les télécommunications entre les divers services incendie du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sera exclusivement numérique à compter de juillet prochain;

**ATTENDU QUE** les appareils analogiques ne pourront plus être utilisés pour les échanges avec la centrale 9-1-1 ainsi que les échanges entre les divers services incendie;

**ATTENDU QUE** ces dernières années, la municipalité a déjà remplacé un certain nombre de radios portatives selon le nouveau type de fréquence requis;

**ATTENDU QUE** les dernières radios à remplacer représentent une somme d'environ 10 000 \$;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

**16-11-191**

**D'AUTORISER** l'achat en 2016 de radios portatives de télécommunication pour le Service incendie d'une somme d'au plus 5 000 \$, taxes en sus.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ACHAT DE BOYAUX POUR LE SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

**16-11-192**

**D'AUTORISER** l'achat de boyaux pour le Service incendie au montant d'au plus 3 200 \$, taxes en sus.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **DÉNEIGEMENT DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ – HIVER 2016-2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

**16-11-193**

**D'AUTORISER** les paiements à Transport Yves Dupras inc. concernant le déneigement des routes de la municipalités pour l'hiver 2016-2017 selon le contrat liant déjà la municipalité à cette entreprise ainsi que l'ajout, au même prix, pour le déneigement des premiers 343 mètres sur la rue du Bois et des premiers 400 mètres sur la montée Neuve.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **DEMANDE DE RÉVISION DE LA LIMITE DE VITESSE DANS LA ZONE SCOLAIRE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**ATTENDU QUE** la vitesse de certains usagers de la route demeure une problématique pour assurer la sécurité des piétons, notamment celle des enfants fréquentant l'école du village;

**ATTENDU QUE** le fait d'abaisser la limite de vitesse sur la rue Principale serait une mesure pouvant rencontrer l'objectif d'amélioration de la sécurité;

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a déjà supporté la municipalité dans l'atteinte d'une plus grande sécurité dans le village par l'ajout d'un clignotant et d'une nouvelle traverse de piétons à l'intersection de la rue Principale et de la montée Sainte-Marie;

**ATTENDU QUE** la révision de la limite de vitesse dans la zone scolaire permettrait de poursuivre les actions visant à rendre notre environnement routier plus sécuritaire;

**ATTENDU QUE** la rue Principale est de la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Pleau

**16-11-194**

**D'ADRESSER** au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une demande afin que la limite de vitesse dans la zone scolaire sur la rue Principale soit revue à la baisse à 30 Km /h.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **DEMANDE DE RÉVISION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR UN TRONÇON D'UNE ROUTE DE LA MUNICIPALITÉ : MONTÉE SAINT-HENRI**

**ATTENDU QUE** les plaintes pour de la vitesse excessive de certains usagers de la route fréquentant notre territoire sont récurrentes;

**ATTENDU QUE** la limite de vitesse sur la montée Saint-Henri est uniforme d'une extrémité à l'autre;

**ATTENDU QU'** il apparaît plus approprié que la vitesse soit réduite à 50 km /h à l'extrémité sud de cette montée, soit dans la zone faisant partie du noyau villageois près de la rue Principale;

**ATTENDU QUE** même si la montée Saint-Henri est sous la responsabilité de la municipalité, une autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est requise pour apporter une modification à la limite de vitesse sur un tronçon de celle-ci;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

**16-11-195**

**D'ADRESSER** au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

l'Électrification des transports une demande afin d'autoriser la municipalité à modifier à la baisse la limite de vitesse à l'extrémité sud de la montée Saint-Henri à partir de l'endroit où se situe le début du noyau villageois, soit à la hauteur de l'adresse du 461, montée Saint-Henri ou selon les critères du ministère, le cas échéant;

**D'ASSURER** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'intention ferme de la municipalité à se conformer aux différentes exigences particulières entourant une modification à la limite de vitesse sur une route, notamment en affichant la signalisation appropriée avant l'entrée en vigueur d'une nouvelle signalisation.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **DEMANDE DE RÉVISION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR UN TRONÇON D'UNE ROUTE DE LA MUNICIPALITÉ : MONTÉE SAINTE-MARIE**

**ATTENDU QUE** la limite de vitesse sur la montée Sainte-Marie, à l'extérieur du noyau villageois, est de 80 km /h;

**ATTENDU QUE** près de l'intersection du chemin Sainte-Marie, l'entreprise Agrocentre Belcan a vu ses activités croître ces dernières années et par le fait même le nombre de son personnel et occupe des bureaux, ateliers ou entrepôts face à face en bordure des côtés est et ouest de la montée Sainte-Marie;

**ATTENDU QUE** tout au long de la journée, plusieurs membres du personnel d'Agrocentre Belcan traversent à pied d'un bord comme de l'autre sur la montée Sainte-Marie;

**ATTENDU QUE** depuis quelques années, une traverse de piétons a déjà été peinte par la municipalité afin d'améliorer la sécurité, ce qui a été grandement apprécié par la direction et le personnel de l'entreprise;

**ATTENDU QU'**une modification de la limite de vitesse sur le tronçon de la montée Sainte-Marie, à l'approche du chemin Sainte-Marie pour la baisser à 50 Km /h aurait pour effet d'améliorer la sécurité des piétons;

**ATTENDU QUE** même si la montée Sainte-Marie est sous la responsabilité de la municipalité, une autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est requise pour apporter une modification à la limite de vitesse sur un tronçon de celle-ci;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

16-11-196

**D'ADRESSER** au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une demande afin d'autoriser la municipalité à modifier à la baisse la limite de vitesse sur la montée Sainte-Marie à l'approche du chemin Sainte-Marie selon les distances et autres critères du ministère;

**D'ASSURER** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'intention ferme de la municipalité à se



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

conformer aux différentes exigences particulières entourant une modification à la limite de vitesse sur une route, notamment en affichant la signalisation appropriée avant l'entrée en vigueur d'une nouvelle signalisation.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **APPEL D'OFFRES SUR INVITATIONS POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES POUR L'ANNÉE 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Pleau

**16-11-197**

**D'AUTORISER** le directeur général de la municipalité à demander des soumissions sur invitation auprès d'entrepreneurs spécialisés faisant affaires dans la région pour 52 collectes des matières résiduelles, dont quatre collectes pour les «encombrants» au cours de l'année 2017, le transport et la disposition de ces matières résiduelles. De plus, les soumissionnaires doivent soumettre leur offre pour une collecte traditionnelle non robotisée.

**D'AUTORISER** que le même appel d'offres sur invitations comporte des soumissions pour les commerces utilisant des conteneurs afin de les soustraire des contribuables résidentiels et que chacun de ces commerces puissent défrayer le coût selon leurs besoins spécifiques en 2017 avec l'entrepreneur de leur choix. La soumission qu'obtiendra la municipalité ne sera que facultative et aux frais de l'entreprise nécessitant un conteneur s'il se prévaut de cette possibilité puisque le but est de favoriser une transition plus facile en 2017 pour les commerces qui se voient attribuer cette responsabilité et les coûts supplémentaires qui y sont rattachés.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **RELEVÉ DE SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF**

Cet élément de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

### **CORRESPONDANCE**

Madame le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame le maire Aline Guillotte met fin à la période de questions.



No de résolution  
ou annotation

16-11-198

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 21 h 30,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

**QUE** la séance est ajournée au jeudi 8 décembre 2016 à 19 h 00.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

Aline Guillotte  
maire

Michel Bertrand  
directeur général

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand  
directeur général